

Arrêté ministériel n° 92-78 du 3 février 1992 portant modification à la composition des listes I et II des substances vénéneuses

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	3 février 1992
Publication	Journal de Monaco du 7 février 1992 ^[1 p.3]
Thématiques	Produits et services ; Santé publique - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1992/02-03-92-78@1992.02.08>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 sur la pharmacie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 82-479 du 6 octobre 1982, modifié et complété, portant inscription aux tableaux des substances vénéneuses ;

Vu l'arrêté ministériel n° 91-368 du 2 juillet 1991 fixant le régime des substances et préparations vénéneuses ;

Vu l'arrêté ministériel n° 91-369 du 2 juillet 1991 portant inscription sur les listes I et II des substances vénéneuses ;

Article 1er

Voir l'annexe de l'arrêté ministériel n° 91-369 du 2 juillet 1991.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 7 février 1992

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1992/Journal-7011>